

Hôtel du Gouvernement – Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche – DEFR
Monsieur le Président de la Confédération
Guy Parmelin
Palais fédéral
3003 Berne

Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 05
chancellerie@jura.ch

Par courriel : info.paam@seco.admin.ch

Delémont, le 15 septembre 2026

Consultation concernant la modification de la loi sur le travail au noir (LTN)

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Par courrier du 19 juin 2026, vous avez ouvert la procédure de consultation citée en titre. Le Gouvernement jurassien en a pris connaissance avec attention et se détermine comme suit.

Il approuve sans réserve la révision proposée qui permettra de combler certaines lacunes dans l'exécution de la LTN. De plus, les organes cantonaux de contrôle en matière de travail au noir se sont révélés efficaces pour déceler des soupçons d'irrégularités dans de nombreux domaines économiques et le Gouvernement serait favorable à d'autres extensions de leurs prérogatives, notamment en matière d'observation sur le terrain.

En vous remerciant de l'avoir consulté, le Gouvernement vous prie de croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame, Monsieur, à l'expression de sa haute considération.

**AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat